

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	
Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
Mme Louise MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
Mme Lydie CHAMPION	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Campus Durable et Citoyen -
Demande de subvention pour le programme de travail 2017**

Depuis 2011, l'Université de Bourgogne possède son service « Campus durable et citoyen », afin de mettre en œuvre sa politique de développement durable.

Elle a été l'une des premières de France à se doter d'une stratégie en matière de développement durable. Cela lui confère un statut d'établissement de référence en adéquation avec ses atouts : une université moderne, consciente des enjeux sociétaux dans lesquels elle évolue, ouverte sur son environnement socio-économique et sur le monde, à l'écoute des sensibilités de sa communauté et consciente de sa responsabilité.

L'université de Bourgogne est engagée au côté de Dijon Métropole pour que le territoire soit une référence en matière d'environnement et de développement durable.

Le programme de travail du service « Campus Durable et Citoyen 2017 » va se dérouler autour de 3 missions et sur les thèmes suivants:

Mission 1 – Mise à jour de l'outil Plan vert des universités.

Mission 2 – Mise en place d'une démarche qualité pour le développement durable (DD) :

- Manifestations sur le le développement durable et l'environnement ;
- Gestion des déchets ;
- Eau et énergie ;
- Plan de déplacement campus ;
- Plan d'administration exemplaire ;
- Aménagement campus ;
- Mission Egalité Diversité ;
- Navette Pass Press.

Mission 3 – Communication interne et externe sur la démarche DD.

Pour l'organisation de ce programme de travail, Dijon Métropole est sollicitée pour une participation à hauteur de 7 000 euros pour un budget global de 57 180 euros (plan de financement joint).

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 7 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer le programme de travail énoncé ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 18 PROCURATION(S)